



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 12 - séance du 2 mai 2013 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a) **Préavis municipal no 04/2013** relatif à la création de deux logements dans l'ancienne Maison de Commune à Eclagnens et demande de crédit de Fr. 290'000.00
- 6b) Rapport de la commission ad'hoc
- 6c) Rapport de la commission des finances
- 7a) **Préavis municipal no 05/2013** relatif à l'adoption du règlement communal sur les sépultures et les cimetières
- 7b) Rapport de la commission ad'hoc
8. Propositions individuelles
9. Divers

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et salue la présence de M. Serge Fehlmann, du bureau Fehlmann Architectes SA à Morges, qui présentera le projet de la création de deux logements dans l'ancienne Maison de Commune à Eclagnens. Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Fritz Aeschbach, Cyril Bezençon, Véronique Joseph, Florence Minini et Anne-Marie Romanens se sont excusés. MM. Paul Mermoud et Michel Schuler sont absents. Membres présents : 28, majorité absolue : 15.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président ayant reçu un postulat de Mme Marine Laforge, il propose à l'assemblée de le porter au point 8 de l'ordre du jour sous « Propositions individuelles ». L'ordre du jour est ainsi unanimement adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité, sauf une abstention.

4. Communications du bureau

Le Président informe les membres de l'Assemblée que la transmission des documents par voie informatique dans l'intranet s'améliorera d'ici la prochaine séance du Conseil. Quelques adresses devront être créées et d'autres contrôlées.

M. Nicolas Dutruy prend la parole à ce sujet et informe les Conseillers qu'un système plus simple va être mis en place.

Le Président fait ensuite lecture d'un courrier reçu de la part de M. Daniel Freiermuth concernant le préavis no 04/2013. En raison du coût trop important des honoraires de l'architecte, M. Freiermuth propose de retirer cet objet de l'ordre du jour afin que la Municipalité puisse revoir le projet.

Le Président propose de maintenir l'ordre du jour tel que prévu pour permettre le débat sur ce point.

5. Communications de la Municipalité

- M. le Syndic prend la parole et excuse l'absence de M. Laurent Vulliamy qui est malade.

Il informe l'Assemblée que les travaux d'équipement des parcelles « Pré-de-Cure » ont commencé à la fin de la semaine dernière et que leur avancement dépendra de la météo. Un pédologue suivra ces travaux.

- Mme Claudia Jaquier annonce que le parcours des « ronges-talons » a été remis en état par une équipe de la protection civile qui a réparé deux ponts notamment. La piste est ainsi prête pour la course du même nom prévue au mois de juin prochain.

La parole n'étant pas demandée suite à ces communications, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 6a) **Préavis municipal no 04/2013** relatif à la création de deux logements dans l'ancienne Maison de Commune à Eclagnens et demande de crédit de Fr. 290'000.00.
- 6b) Rapport de la commission ad'hoc
- 6c) Rapport de la commission des finances.

Chaque conseiller ayant reçu le préavis municipal, le Président propose d'entendre les rapports des deux commissions.

M. Marcel Staub fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, commission composée également de Mmes Marine Laforge et Janet Maillard.

Bien que reconnaissant la volonté de la Municipalité d'entretenir cet ancien collège et en saluant l'idée des deux appartements qui font l'objet du préavis, la commission liste les points faibles du dossier, notamment : l'insuffisance du boiler, les places de parc, l'absence de buanderie, etc. En résumé, le projet tel que présenté paraît trop lacunaire à la commission qui souhaite que celui-ci soit repris et complété par la Municipalité.

Le Président passe ensuite la parole à la commission des finances. M. Guillaume Gonzalez fait lecture du rapport.

En regrettant que le projet ne prévoise pas deux appartements de 2 pièces (plus de rentabilité) ainsi qu'en soulignant le manque de places de parc et le fait que le mandat d'architecte n'a pas été mis au concours, la commission des finances propose aux Conseillers de ne pas accepter le préavis tel que présenté. Elle déplore en effet le montant excessif des honoraires d'architecte (ratio de 36,5 % par rapport aux coûts des travaux).

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à la Municipalité :

- M. le Syndic précise que l'Exécutif a pris connaissance de ces deux rapports lundi soir et a tout de même pris l'initiative de soumettre le sujet au Conseil.

Le bâtiment en question porte la note 2 auprès du recensement architectural. Il est donc protégé. La restauration extérieure avait été conduite par M. Fehlmann en 2010, raison pour laquelle la Municipalité a choisi à nouveau cet architecte. En ce qui concerne ses honoraires, M. Fehlmann aura la parole et pourra s'en expliquer.

Le choix de deux petits appartements a été fait en raison de la situation (bord de la route) du bâtiment. En effet, il serait plus difficile de louer cet objet à une famille avec la création d'un seul grand logement. La toiture ne sera pas isolée tout simplement pour des raisons de coût, l'isolation au sol étant moins chère. Il reprend ensuite quelques points soulevés par la commission ad'hoc, notamment sur les possibilités réelles de places de parc et le garage qui est actuellement loué. M. le Syndic souligne pour terminer que le bâtiment est vide et ne rapporte rien par conséquent, tant que les appartements ne seront pas réalisés.

- M. Nicolas Dutruy prend la parole au sujet des honoraires de l'architecte qui incluent les discussions avec les monuments historiques, le bilan thermique, le géomètre, etc.

Le Président passe ensuite la parole à M. Serge Fehlmann qui présente le projet au moyen du beamer. L'architecte refait brièvement l'historique de la réfection extérieure de 2010 et donne quelques explications sur le projet proprement dit. La toiture froide sera gardée en raison de l'impossibilité de créer des velux en toiture (classement du bâtiment). L'isolation du galetas se fera en laine de cellulose.

Il donne ensuite quelques précisions concernant le montant de ses honoraires qui comprend tous les travaux de relevés et également la surveillance des travaux. Il souligne que ses honoraires font partie d'un devis qui n'a pas été discuté avec la Municipalité.

M. Jean-Daniel Moix prend la parole et déclare qu'il a de la peine à admettre un montant d'honoraires aussi élevé.

M. Nicolas Dutruy relève que le montant prévu est brut et que la Municipalité va le négocier.

Suivent quelques remarques de Conseillers concernant la disposition des pièces et l'opportunité de créer un seul grand appartement, ainsi que les places de parc, le genre de chauffage et l'absence de buanderie. M. le Syndic rétorque concernant les places de parc que la commune est propriétaire et qu'il y a toujours des possibilités de parquer. Le bâtiment est chauffé au mazout, la chaudière a un certain âge mais répond aux normes OPAIR. Quant à la buanderie, après abandon du projet d'en créer une (il fallait faire le tour du bâtiment), l'idée d'installer des machines dans les appartements semble la plus évidente.

M. Jean-Daniel Moix prend ensuite la parole en déplorant qu'il n'y a pas eu assez d'offres pour comparer les prix. M. Fehlmann répond que le travail d'adjudication est encore à faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote le préavis municipal. Les Conseillers le refusent majoritairement, en notant deux voix pour et sept abstentions. Le projet est par conséquent renvoyé à la Municipalité pour étude complémentaire.

7a) **Préavis municipal no 05/2013** relatif à l'adoption du règlement communal sur les sépultures et les cimetières

7b) Rapport de la commission ad'hoc

Le préavis municipal a été envoyé avec la convocation et le projet de nouveau règlement. Il demande au Conseillers d'accepter ce dernier.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad'hoc, composée de Mme Rosina Gulizia et de MM. Michel Glauser et Rémy Bolomey. Ce dernier fait lecture du rapport.

La commission propose d'accepter ce nouveau règlement en l'amendant à l'art. 16, soit : « la hauteur maximum des monuments, dès le niveau du sol pour les tombes cinéraires sera de 100 cm ».

Le Président ouvre la discussion.

Mme Claudia Jaquier apporte des éléments de réponse aux questions posées par les Conseillers. Celles-ci ne débouchant pas sur des propositions d'amendements, le Président propose de passer au vote la proposition de la commission ad'hoc. En comptant 5 abstentions, l'amendement est accepté. Il propose ensuite de voter sur le préavis ainsi amendé. Les Conseillers acceptent le nouveau règlement communal sur les sépultures et les cimetières, à l'unanimité, sauf une abstention.

8. Propositions individuelles

Le Président fait lecture du postulat de Mme Marine Laforge demandant à la Municipalité d'analyser quels peuvent être les moyens mis en place très rapidement pour pallier au manque de places en accueil parascolaire pour la rentrée 2013-2014.

Le Président rappelle le traitement d'un postulat qui consiste à inviter la Municipalité à prendre des mesures en vue de dresser un rapport sur la question.

M. Jamain souligne que le postulat demande un rapport de la part de la Municipalité sans pour autant demander des solutions.

M. le Syndic ajoute que l'Exécutif n'a pas d'autres alternatives que d'être à l'écoute des besoins de sa population. Des solutions sont toujours recherchées. Suite au vote populaire, les petites communes se trouvent en face de défis importants avec des moyens financiers limités.

Par 14 voix pour, 6 non et 5 abstentions, le postulat est envoyé à la Municipalité pour l'établissement d'un rapport dans un délai de 4 mois.

9. Divers

M. Nicolas Dutruy revient sur le sujet du parascolaire et informe l'Assemblée que le Législatif de Bettens a refusé l'agrandissement d'une garderie.

La discussion n'étant pas demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 22h00, en rappelant que la prochaine séance du Législatif est prévue le mercredi 26 juin prochain.

Le Président:

La Secrétaire: